



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis  
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN,  
Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

**Absent-es** : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES , Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des  
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de  
séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

#### **DCM 2022/64 : décisions modificatives Budget Principal**

Mme la Maire explique que l'augmentation des points d'indice et le revalorisation des  
grilles indiciaires des fonctionnaires et ainsi que l'augmentation du SMIC entraînent un  
dépassement des dépenses prévisionnelles sur le chapitre 64 (012), de 26 894.92 €. Il  
convient donc de prendre la DM ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement

**Chapitre 64 (012) :**

+ 26 894.92 €

Dépenses de fonctionnement

**Chapitre 60**

compte 60612 : -10 000.00 €

Compte 60632 : - 3894.92

**Chapitre 61**

Compte 615221 : -10 000.00 €

**Compte 022 : -3 000.00 €**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la DM telle que présentée ci-dessus

À Faux la Montagne, le 13 décembre 2022

La Maire,

C.MOULIN

